

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 novembre 2015

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quinze et le six du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 novembre 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Huguette. Excusé : NICOLET Cédric, donne pouvoir à MONNET Serge.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2015.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 26 octobre 2015 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Tourisme : Bilan des animations thématique de la source du Lison : 192 personnes ont participé à 18 animations cet été, avec des retours très positifs des touristes et des animateurs qui sont prêts à renouveler l'opération. Le coût total de cette opération s'élève à 2623,66 €. Les dossiers à venir pour la commission tourisme sont la mise en place de la signalétique à Nans sous Sainte-Anne, le balisage des sentiers, l'aménagement de la boucle de Rochanon à Bolandoz, l'aménagement d'un belvédère à Eternoz et l'aménagement d'une boucle VTT.

Environnement : le conseil autorise la signature d'une convention avec l'agence de l'eau pour permettre l'attribution et le versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs.

Bâtiments : Les frênes malades qui posaient des problèmes de sécurité à la source du Lison ont été abattus (coût 2520 € HT). Le conseil valide un devis de 845 € HT (MTBI) pour le remplacement d'une barrière abîmée par un arbre couché par un coup de vent.

Finances : La ligne de trésorerie de 150 000 € a été souscrite auprès de la caisse d'épargne (taux de 1,3 % et 0,2 % de frais de dossier)

Internet : Le conseil valide un devis de 4000 € pour le remplacement d'un mât en bois à Nans-sous-Sainte-Anne.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Local communal rue de l'école.

Le permis de construire pour un abri de jardin de 36 m² au 2 rue de l'école a été visé par Jonathan Sanchez architecte, et a été accordé.

Entretien des bâtiments.

Les fenêtres commandées ont été posées par la société SBI (6 fenêtres au 10 Grande Rue – 1^{er} étage, 7 fenêtres à la cure au 1^{er} étage, 1 porte et une fenêtre au rez de chaussée de la cure).

Internet.

Le pylône a été raccordé au réseau électrique. Il a été rappelé que les 3 mois d'abonnement offerts commencent à compter du raccordement effectif de l'abonné au réseau internet et non à la livraison du matériel.

DÉCISION MODIFICATIVE – PROTECTION DU CAPTAGE

Le préfet a pris un arrêté de déclaration d'utilité publique pour la protection du captage le 12 octobre 2015. L'arrêté est affiché pour 2 mois au panneau de la mairie et les annexes peuvent être consultées en mairie. Les travaux préconisés

par le rapport de l'hydrogéologue, notamment la mise en place d'une clôture autour de la parcelle du captage, devront être réalisés dans un délai de 18 mois.

L'agence de l'eau a notifié qu'elle accordait une subvention forfaitaire de 7250 € pour la procédure administrative de protection du captage.

La procédure de déclaration d'utilité publique prévoit la publication d'un avis officiel dans 2 journaux. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour permettre de régler la parution de ces 2 annonces qui n'avaient pas été prévues au budget primitif. Il est donc décidé d'augmenter de 1000 € le budget alloué au chapitre 2033 du budget Eau – Investissement (portant donc à 3500 € cette ligne). Cette dépense est prise dans l'excédent du budget Eau Investissement.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

LOI NOTRE

La Loi portant nouvelle organisation territoriale du 7 août 2015 oblige la Communauté de communes Amancey Loue Lison à atteindre au moins 5 000 habitants. Les communautés voisines, celle du Pays d'Ornans et celle de Quingey doivent atteindre 14 710 habitants.

La loi oblige également à rechercher une meilleure cohérence spatiale, au regard notamment des bassins de vie.

Considérant la nécessité de disposer d'un territoire plus large, pour les années à venir afin de mieux développer et mettre en valeur les nombreux atouts de ce territoire et également assumer un meilleur service aux populations.

Considérant la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Monsieur le Préfet et notifiée le 16 octobre 2015.

Considérant le délai de 2 mois à partir de cette notification pour recueillir les délibérations des communes membres de la CCALL,

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur :

- de la proposition de M. le Préfet de Région qui prévoit un rapprochement des communautés de communes d'Amancey, Ornans et de Quingey dans l'intégralité de leur forme actuelle auxquelles viennent se rattacher les communes d'Abbans Dessus et d'Abbans Dessous.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La loi NOTRe a également pour orientation la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes.

Considérant la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Monsieur le Préfet et notifiée le 16 octobre 2015 de fusionner les SIVU du RPI Amandey Amondans Bolandoz Cléron Fertans Malans Montmahoux et Syndicat Intercommunal Chansiflarel ;

Considérant que les compétences exercées par le SIVU du RPI Amandey Amondans Bolandoz Cléron Fertans Malans Montmahoux ne font pas double emploi avec celles de la communauté de commune ;

Considérant que contrairement à ce qui est indiqué dans la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Monsieur le Préfet notifiée le 16 octobre 2015, les deux syndicats n'exercent pas strictement les mêmes compétences ;

Considérant que créer un regroupement scolaire de 13 communes distantes de 20 km pour certaines, obligeant à multiplier les circuits de transports scolaires serait très pénalisant financièrement pour l'ensemble des communes concernées, et qu'allonger la durée des transports de façon très significative pour les enfants des communes les plus éloignées serait contraire à l'objectif d'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale de la loi (art. L5210-1-1 III.3) ;

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre la proposition de M. le Préfet de Région de fusionner les SIVU du RPI Amandey-Amondans-Bolandoz-Cléron-Fertans-Malans-Montmahoux et Syndicat Intercommunal Chansiflarel.

Votants : 7

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 0

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, une cérémonie sera organisée par la commune à 12h au monument aux morts et suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

BILAN COMICE

La commune a reçu de nombreux retours très positifs pour l'organisation du comice, à la fois des visiteurs, des élus voisins et du bureau du comice. Le coût final de l'organisation de cette manifestation pour la commune devrait être d'environ 1600 € (les dernières factures ne sont pas encore arrivées).

Le souper dansant avec la remise des prix du comice aura lieu le samedi 12 décembre au gymnase d'Amancey. Les personnes qui souhaitent y participer peuvent acheter des billets à Daniel Mille.

CADEAUX DES ANCIENS

Comme l'année dernière un colis de Noël sera offert par la commune aux habitants de plus 65 ans. Ils seront confectionnés à partir de produits achetés à Maximarché. Le montant alloué est de 25 € pour les personnes seules et 45 € pour les couples (5 € de moins que l'année dernière, mais les colis seront complétés par une bouteille de Crémant du Jura restant du comice).

CONTRATS D'ENTRETIEN STATIONS D'ÉPURATION ET DE POMPAGE

Les contrats d'entretien des stations d'épuration et stations de pompage avec Gaz & Eaux sont arrivés à échéance. Des nouveaux contrats ont proposés par Gaz & Eaux,

Ces contrat prévoient les prestations suivantes pour une durée de 5 ans :

Pour la station d'épuration :

- Contrôle électromécanique de tous les équipements (270 € HT / an)
- Curage des postes de relevage et nettoyage de la tour (390 € HT / an)

Pour la station de pompage

- Contrôle et réglage des équipements électromécaniques, hydrauliques, thermiques, contrôle de l'étanchéité des pompes, de l'armoire électrique, de la chloration, du ballon anti-bélier, nettoyage étalonnage de la sonde (400 € HT / an)

Ces montants sont révisables chaque année, pour 70 % en fonction du cout horaire du travail et pour 20 % en fonction de l'indice des Frais et Services Divers (10 % du montant n'est pas revalorisé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ces deux nouveaux contrats d'entretien.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

BAIL DE CHASSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le bail de chasse pour une durée de 6 ans à l'ACCA d'Amondans aux mêmes conditions (150 € par an).

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Subvention voyage scolaire

L'école publique demande une subvention pour un voyage scolaire de 2 jours à Paris. Cette demande n'est pas traitée par le conseil municipal puisqu'elle doit être examinée par le SIVU le 9 novembre.

École intercommunale

L'inauguration de la nouvelle école est prévue samedi 14 novembre à 10h.

Affouage

Seulement 3 affouagistes se sont inscrits cette année. Des portions de 20 stères environ seront constituées, pour moitié sur le replat (parcelle 17), pour moitié au crêt (parcelles 10-11-12).

Le maire indique par ailleurs qu'il a informé le GAEC Roncet que les arbres qui ont été coupés sur les parcelles communales seront facturés en affouage par la commune.

Élections régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. Il est fait appel aux électeurs pour tenir le bureau de vote.

Rallye automobile

Le conseil municipal autorise le passage du rallye de régularité 'Neige et Glace' dans la commune (le passage est prévu le mardi 2 février 2016 entre 19h50 et 21h50).

Internet

Un autre fournisseur d'accès internet qu'Ozone, Alsatis, propose maintenant ses services

Entretien des chemins

Un courrier sera envoyé à tous les agriculteurs de la commune pour leur rappeler de respecter la largeur des chemins communaux et ne pas labourer trop près des bords de chaussée afin de ne pas les fragiliser. Les bornes déplacées devront être remises en place.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.